



Direction Générale

Monique SORRENTINO
Directrice Générale

Voiron, le 21 mai 2019

Elodie ANCILLON
Directrice déléguée

DECISION N°2019-06

Modifiant la décision de délégation de signature n°2019-02

La Directrice Générale du CHU de Grenoble et des centres hospitaliers de Voiron, St Laurent du Pont, St Geoire en Valdaine et La Mure et des EHPAD de Voreppe et d'Entre Deux-Guiers,

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 6143-7 et D.6143-33,

VU la décision de délégation de signature n° 2019-02 du 15 février 2019,

DECIDE

De modifier la décision de délégation de signature n° 2019-02 du 15 février 2019 comme suit :

A l'article 2 :

EHPAD de VOREPPE

A compter du 1^{er} mai 2019, Il est mis fin à la délégation de Christine MACREK.

En cas d'urgence et d'absence prolongée de Madame CAUDERLIER, délégation est donnée à Madame PILLU Nathalie, pour signer les documents suivants :

- **toute décision et correspondance concernant la gestion du personnel : remplacement du personnel en cas d'absence imprévue afin d'assurer la continuité de service.**

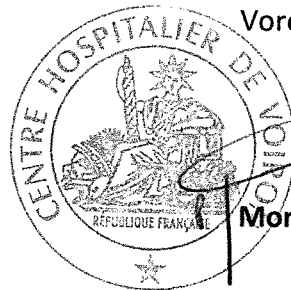
- toute décision concernant la gestion administrative des résidents : déclaration de disparition de personnes hébergées, autorisation de transports de corps avant mise en bière...
 - Les bons de commande urgents
 - Les mandats et titres urgents
 - Toutes décisions et correspondances présentant un caractère d'urgence manifeste
- Le délégataire aura l'obligation de rendre compte des actes pris dans l'exercice de cette délégation.

Le reste de la décision est sans changement

Article 3 : La Directrice Générale, la directrice déléguée et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la bonne exécution de la présente décision.

Article 4 : Cette décision fera l'objet d'une information au prochain Conseil de surveillance et sera affichée dans un lieu accessible au public. Elle sera transmise au Comptable de l'établissement.

La Directrice Générale du CHU Grenoble Alpes
et des CH de Voiron, St Laurent du Pont, St
Geoire en Valdaine, La Mure et des EHPAD de
Voreppe et Entre Deux Guiers,



Monique SORRENTINO